



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

RSA

Question écrite n° 6645

Texte de la question

Mme Dominique Orliac attire l'attention de Mme la ministre déléguée auprès de la ministre des affaires sociales et de la santé, chargée des personnes handicapées et de la lutte contre l'exclusion, sur les difficultés d'accès au RSA. On constate en effet dans nos circonscriptions que le RSA jeunes et le contrat unique d'insertion sont très peu utilisés malgré les besoins. Elle lui demande si elle envisage d'améliorer ces dispositifs et si des mesures concrètes sont à l'étude pour conforter un dispositif important pour nombre de nos concitoyens.

Texte de la réponse

L'amélioration de l'accès au juste de droit est une priorité de l'action du Gouvernement et de la ministre déléguée chargée des personnes handicapées et de la lutte contre l'exclusion. Les taux de recours au revenu de solidarité active (RSA) jeune et au RSA activité signalent la difficulté qu'il existe à trouver un équilibre entre le ciblage des droits sur les personnes qui en ont le plus besoin et un accès simple à des droits lisibles permettant à ces même personnes d'en bénéficier. Cette question est au coeur de la mission commandée le 8 mars 2013 par le Premier ministre afin de mettre en place un dispositif efficace, individualisé et lisible remplaçant le RSA activité et la prime pour l'emploi. Il s'agit également d'intégrer les jeunes actifs de 18 à 25 ans dans un dispositif de droit commun. L'accès aux droits sociaux pour les jeunes est un objectif qui a été réaffirmé dans le cadre du Plan Pluriannuel contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale. Ainsi, l'instauration d'une « garantie jeunes », dédiée aux jeunes en grande difficulté d'insertion est mise en place dès la rentrée 2013 dans dix territoires-pilotes. Ce dispositif est un contrat d'un an renouvelable signé entre le jeune en difficulté d'insertion et le service public de l'emploi, précisant les engagements de chacun. L'institution s'engage à offrir aux jeunes un accompagnement soutenu. Un travailleur social identifié établit avec lui un projet d'insertion et lui fait régulièrement des propositions de formation ou d'emploi, parmi lesquelles figurent les emplois d'avenir et les contrats de génération.

Données clés

Auteur : [Mme Dominique Orliac](#)

Circonscription : Lot (1^{re} circonscription) - Radical, républicain, démocrate et progressiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 6645

Rubrique : Politique sociale

Ministère interrogé : Handicapés

Ministère attributaire : Handicapés

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [9 octobre 2012](#), page 5484

Réponse publiée au JO le : [6 août 2013](#), page 8513